

DECISION N° 112 /D/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 14 AOÛT 2025

PORTANT DESIGNATION DE L'ENTREPRISE RETENUE A L'ISSUE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°036/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 DU 20 AOUT 2025 POUR LE RENFORCEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DES STATIONS NAUTIQUES DE LAGDO ET DE MAGA.

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS,

- Vu la Constitution ;
 Vu le Décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 Vu la Lettre Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
 Vu Le Dossier d'Appel d'Offres en procédure d'urgence N°036/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 20 août 2025 pour le renforcement des réseaux électriques des Stations Nautiques de Lagdo et de Maga ;
 Vu La proposition d'attribution de ladite consultation datée du 30 septembre 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
 Vu la Lettre N°07044-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI du 13 octobre 2025 du Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé des Marchés Publics, Autorité des Marché Publics ;
 Considérant la nécessité de service,

D E C I D E :

Article 1^er— Conformément au rapport d'évaluation de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs et à l'accord de l'Autorité des Marchés Publics, le résultat de la consultation susmentionnée se présente comme suit :

N°	Appel d'Offres National Ouvert	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai de livraison
1	N°036/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 20 août 2025 pour le renforcement des réseaux électriques des Stations Nautiques de Lagdo et de Maga (Lot 1 : Renforcement des réseaux électriques de la Station Nautique de Lagdo)	Station Nautique de Lagdo	SOCIETE KAAZAN SARL,	28 407 207	03 mois
2	N°036/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 20 août 2025 pour le renforcement des réseaux électriques des Stations Nautiques de Lagdo et de Maga (Lot 2 : Renforcement des réseaux électriques de la Station Nautique de Maga)	Station Nautique de Maga	B.P: 35310 Yaoundé	39 734 696	03 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE, le 14 08 2025

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

Ampliation :

- MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM;
- CIPM/MINTOUL ;
- Archives / Chrono.

